

Spécial SAHARA

Les cahiers

du **Canard**
 **Libéré**

Edition spéciale

Directeur de la publication Abdellah Chankou

*Modèle de Développement
du Sahara*

**Dix ans de
transformation
économique et
territoriale**

1975-2025

De la Marche Verte à la consécration de l'autonomie



Par Abdellah Chankou

2797 raisons de faire la fête

Le 6 novembre 1975, des milliers de Marocains, armés de foi, du drapeau national et du Coran, marchaient pacifiquement vers le Sahara pour réaffirmer à la face du monde entier l'unité d'une nation. Ce fut un moment de concorde rare, d'élan populaire inégalé, où le peuple devint l'acteur d'une page glorieuse de son Histoire. Coup de génie de feu Hassan II, la Marche Verte est née. Une épopée nationale.

50 ans plus tard, le 31 octobre 2025, ce même peuple, désormais debout fièrement aux quatre coins du Royaume, a célébré dans la joie et l'allégresse une autre victoire : la reconnaissance internationale du plan d'autonomie comme la seule solution sérieuse, crédible et réaliste par le Conseil de sécurité de l'ONU. Cette fois, ce n'est pas une marche sur le sable, mais une construction patiente, stratégique et diplomatique — menée de main de maître avec constance et fermeté — qui a triomphé, sous la conduite sage et éclairée de SM le Roi Mohammed VI.

Deux séquences, deux générations, mais un même souffle patriotique : celui d'un Royaume qui ne transige ni sur sa souveraineté, ni sur sa volonté d'aller de l'avant dans la confiance et l'unité. Un demi-siècle d'engagements nationaux et de moult sacrifices matériels et humains, couronnés par un plébiscite international. C'est beau comme la lagune de Dakhla ! 2797, numéro de la résolution onusienne du 31 octobre 2025, renvoie à un chiffre qui résume un changement d'époque. La fin d'un conflit figé dans des postures anachroniques et stériles. Le basculement d'un vieux logiciel vers un nouveau pacte : celui de l'autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine. La résolution de rupture du Conseil de sécurité offre 2797 raisons de faire la fête parce que la camp d'en face est porteur d'un projet qui s'est embourbé dans ses contradictions, ses pantins ridicules et ses rêves de république imaginaire. Parce que le Sahara marocain, transformé en pôle économique hautement stratégique, est géré, développé, modernisé... pendant que la partie hostile continue en toute irresponsabilité à investir l'argent des Algériens dans une chimère. Et parce que même les pays plus sceptiques ont fini par se rendre à l'évidence : le Maroc ne sait pas reculer. Il avance.

I I

Deux séquences, deux générations, mais un même souffle patriotique : celui d'un Royaume qui ne transige ni sur sa souveraineté, ni sur sa volonté d'aller de l'avant dans la confiance et l'unité.

aura fallu 18 ans au Conseil de sécurité pour entériner ce que le Maroc soutient mordicus depuis 2007 : le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine est la seule voie sérieuse vers une solution politique. Pendant ce temps-là, l'Algérie, elle, a excellé dans son sport favori : la nage en eaux troubles et stagnantes. À défaut de proposer une alternative, un plan ou une vision, Alger s'accroche au statu quo comme à une bouée diplomatique dégonflée. La résolution 2797 est aussi une manière résolue de mettre le holà au jeu de sabotage, trouble et stérile, de l'Algérie. Dangereux sur le plan sécuritaire pour la zone sahélo-saharienne, il est aussi préjudiciable aux intérêts des peuples de la région qui aspirent à l'union, au progrès et à la prospérité. C'est ce même jeu d'obstruction lassant que le régime algérien tente désespérément de poursuivre même après le vote du Conseil de sécurité en faisant une lecture biaisée de la résolution 2797 pourtant sans équivoque.

L'"Algésario" — cette alliance cynique entre l'Algérie et le Polisario — persiste dans son obstination à maintenir le statu quo. Entre manœuvres en sous-main et interprétations anachroniques, ils espèrent bloquer les aiguilles de l'Histoire. Mais la messe est dite. Après 18 longues années d'efforts diplomatiques acharnés, c'est seulement en 2025 que le Conseil de sécurité a enfin décidé de trancher en faisant du plan d'autonomie la seule base sérieuse de négociation. De la part du Royaume, il s'agissait d'une offre généreuse car rien ne l'obligeait a priori à la faire puisque le Sahara est une terre marocaine située sous un ciel marocain. Non pas par proclamation mais par la force des liens de l'histoire, de la géographie, de l'allégeance et du sang versé pour la patrie. Bien plus qu'un territoire, le Sahara est un lien indéfectible, ancré dans le cœur des Marocains et l'imaginaire collectif national. En somme, le cœur battant d'une souveraineté assumée, pleine et entière. Vive le Roi, vive le Maroc ! ●

Le dossier du Sahara en 30 dates clés

De la colonisation aux prémices de l'indépendance (1884–1969)

26 décembre 1884 – L'Espagne s'empare illégalement de la côte atlantique entre le Cap Bojador et le Cap Blanc.

1912–1956 – Période du protectorat franco-espagnol, durant laquelle la question du Sahara reste gelée.

25 février 1958 – Discours historique de Mohammed V affirmant la volonté du Maroc de récupérer son Sahara.

1963 – Inscription du Sahara sur la liste onusienne des territoires non autonomes.

16 décembre 1965 – Résolution 2072 de l'Assemblée générale de l'ONU appelant l'Espagne à négocier avec le Maroc.

4 janvier 1969 – Rétrocession de Sidi Ifni au Maroc (Traité de Fès).

1969 – Reconnaissance par le Maroc de l'indépendance de la Mauritanie et coordination des positions sur le Sahara.

De la Marche verte à la guerre du Sahara (1973–1991)

1973 – Création du Front Polisario à Rabat par des étudiants sahraouis marocains.

16 octobre 1975 – Avis consultatif de la Cour internationale de Justice reconnaissant les liens d'allégeance entre les tribus sahraouies et le Sultan du Maroc.

6 novembre 1975 – Organisation de la Marche verte, acte pacifique de récupération du Sahara.

14 novembre 1975 – Signature des Accords de Madrid entre le Maroc, l'Espagne et la Mauritanie.

26 février 1976 – Retrait définitif de l'Espagne du Sahara.

27 février 1976 – Proclamation par le Polisario de la pseudo-« RASD ».

14 août 1979 – Le Maroc récupère la province d'Oued Eddahab.

30 août 1988 – Adoption de la Résolution 621 du Conseil de sécurité : acceptation d'un plan de cessez-le-feu et d'un futur référendum.

6 septembre 1991 – Cessez-le-feu entre le Maroc et le Polisario, sous l'égide de l'ONU.

1991 – Création de la MINURSO

Les années de négociations et d'impasse (1997–2006)

16 septembre 1997 – Signature des Accords de Houston sous l'égide de James Baker.

31 mai 2000 – Proposition du Plan Baker I : autonomie élargie sous souveraineté marocaine.

23 mai 2003 – Présentation du Plan Baker II, prévoyant une autonomie transitoire suivie d'un référendum.

30 juillet 2003 – Résolution 1495 du Conseil de sécurité soutenant le plan de paix.

11 avril 2007 – Présentation officielle à l'ONU de l'Initiative marocaine d'autonomie pour le Sahara.

30 avril 2007 – Résolution 1754 du Conseil de sécurité saluant les efforts « sérieux et crédibles » du Maroc.

Consolidation du soutien international (2008–2020)

21 avril 2008 – L'Envoyé de l'ONU Peter van Walsum déclare que l'indépendance du Sahara n'est « pas un objectif atteignable ».

25 avril 2013 – Résolution 2099 confirmant la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie.

13 novembre 2020 – Opération de sécurisation de Guergarate par les FAR, rétablissant la libre circulation vers la Mauritanie.

10 décembre 2020 – Reconnaissance américaine de la souveraineté du Maroc sur le Sahara par le président Donald Trump, ouvrant la voie à un basculement diplomatique majeur.

L'appui diplomatique mondial (2021–2025)

14 mars 2022 – Changement historique de position de l'Espagne, qui soutient le plan d'autonomie marocain.

17 juillet 2023 – Israël reconnaît la souveraineté du Maroc sur le Sahara et annonce un futur consulat à Dakhla.

30 juillet 2024 – La France rejoint officiellement les pays soutenant la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

2025, une année de consécration

1er juin 2025 – Le Royaume-Uni soutient à son tour l'initiative d'autonomie.

27 juin 2025 – L'Union européenne confirme qu'aucun de ses États membres ne reconnaît la « Rasd ».

15 juillet 2025 – Le parti sud-africain MK de Jacob Zuma appuie la position marocaine.

22 juillet 2025 – Le Portugal soutient pleinement l'initiative d'autonomie.

31 octobre 2025 : Le conseil de sécurité entérine le plan d'autonomie marocain par 11 voix pour 0 contre.

المسيرة الخضراء

La Marche verte

50
الذكرى
anniversaire

1975-2025



من أجل مغرب المستقبل

CDG

صندوق الإيداع والتدبير
+٥٣١٤٢+ | ٥٥٥٥ ٨ ٥٥٤٨٨٥
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Résolution 2797

Le Conseil de sécurité adopte la vision américano-marocaine pour le Sahara

Aux quatre coins du pays, de Tanger à Lagouira, les foules ont investi les rues pour célébrer ce moment historique. SM le Roi Mohammed VI a dans la foulée pris la parole dans un discours adressé à la Nation.

Laila Lamrani

Ce vendredi 31 octobre 2025 marque un tournant historique dans la gestion du dossier du Sahara marocain. Ce jour-là, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à une large majorité, la résolution 2797 faisant du plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 la « seule base sérieuse et crédible » pour parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique et durable à ce conflit factice fabriqué par l'Algérie. La résolution, présentée par les États-Unis qui a reconnu la marocanité du Sahara en 2020 sous le premier mandat Trump, a recueilli 11 votes favorables, principalement ceux des membres permanents (États-Unis, le Royaume-Uni et la France) et des non-permanents que sont le Ghana, le Sierra Leone, la Somalie, le Danemark, la Corée du Sud, la Grèce, la Guyane et le Panama. Fait inédit, la Chine et la Russie, deux membres du Conseil de sécurité, se sont abstenus, tout comme le Pakistan. Le Maroc a réussi à arracher l'abstention russe et chinoise qui n'ont pas opposé leur veto comme l'espérait l'Algérie. Une position de neutralité diplomatique calculée, visant à préserver l'équilibre des relations au sein du Conseil sans s'opposer à la résolution afin de permettre l'adoption du plan marocain d'autonomie. Quant à l'Algérie, elle a préféré « sécher » la séance du vote dans une démarche bien calculée qui lui permet, le cas échéant, de s'aménager une porte de sortie honorable et de ne pas insulter l'avenir... Realpolitik oblige, la main tendue du Roi Mohammed VI finira par être saisie...

La résolution intervient dans un contexte où le

soutien international à la proposition marocaine s'est considérablement renforcé. De nombreux États membres, y compris des puissances mondiales, ont salué les efforts "sérieux et crédibles" du Maroc pour parvenir à une solution consensuelle et respectueuse de son intégrité territoriale.

Aux quatre coins du pays, de Tanger à Lagouira, les foules ont investi les rues pour célébrer ce moment historique. SM le Roi Mohammed VI a dans la foulée pris la parole dans un discours adressé à la Nation.

« Nous vivons une étape charnière et un tournant décisif dans l'Histoire du Maroc moderne : désormais, il y aura un avant et un après le 31 octobre 2025. Il est venu le temps du Maroc uni qui s'étend de Tanger à Lagouira : celui dont nul ne s'avise de bafouer les droits, ni de transgresser les frontières historiques », s'est félicité le Souverain ajoutant : « Après cinquante ans de sacrifices, nous ouvrons un nouveau chapitre victorieux dans le processus de consécration de la marocanité du Sahara ».

Pour le Maroc, cette résolution consacre le fruit de « près de deux décennies d'efforts diplomatiques soutenus », menés sous l'impulsion du Roi Mohammed VI. Elle renforce la légitimité internationale du plan d'autonomie, tout en isolant davantage les thèses séparatistes sur la scène mondiale.

Depuis 2020, plusieurs pays, notamment africains, arabes et sud-africains ont ouvert des consulats à Laâyoune et Dakhla, reconnaissant de facto la souveraineté marocaine sur ses provinces du Sud. En parallèle, le Front Polisario, soutenu par l'Algérie alors que sa chimérique RASD s'est vu retirer la reconnaissance de la



Une grande ferveur populaire s'est emparée du pays après la décision du Conseil de sécurité.

majorité des pays de la planète, continue de rejeter toute proposition fondée sur l'autonomie, sans pour autant présenter d'alternative crédible.

La résolution réitère également le soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Staffan de Mistura, et appelle à la reprise du processus des tables rondes avec la participation des quatre protagonistes : le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario. Elle insiste sur la « responsabilité de toutes les parties » à s'engager de manière constructive. Les pourparlers devraient se dérouler aux États-Unis. Quant au mandat de la MINURSO, il est prolongé d'un an jusqu'au 26 octobre 2026, le temps

de conclure un accord définitif acceptable par toutes les parties. Réputé pour être un deal et peacemaker redoutable, le président Donald Trump saura mettre la bonne pression pour faire revenir l'Algérie à de meilleurs sentiments envers le Maroc...

Bien que l'Algérie refuse toujours de participer officiellement aux négociations en tant que principale partie prenante, la résolution 2797 confirme implicitement sa place centrale dans ce litige territorial. Plusieurs membres du Conseil ont rappelé que « le statu quo est intenable » et que toute obstruction retarde une paix durable dans la région. Les obstruteurs n'ont qu'à bien se tenir...●

Sahara marocain

Trump, l'acte fort d'un président courageux et reconnaissant

Sans conteste, la reconnaissance américaine de la souveraineté marocaine sur son Sahara a servi de catalyseur crucial. Adoptée en décembre par Donald Trump à la fin de son premier mandat de président des USA, cette décision courageuse qui a déstabilisé et surpris plus d'un a créé un momentum diplomatique qui a culminé avec l'adoption le 31 octobre 2025 de la résolution 2797 du Conseil de sécurité. Avant ce changement de paradigme opéré par le locataire de la Maison Blanche, la position internationale préconisait une solution négociée sans préjuger de l'issue. La proclamation de Trump a non seulement reconnu la souveraineté marocaine, mais a aussi fermement endossé le plan d'autonomie comme "la seule base" pour une solution juste et durable, considérant la création d'un État sahraoui indépendant d'option "irréaliste". En 1777, le Maroc fut le premier pays à reconnaître l'indépendance des États-Unis. En 2020, Donald Trump renvoie l'ascenseur en reconnaissant la souveraineté du Maroc sur son Sahara. Un



Le président Trump a mis le dossier du Sahara sur la voie de la légalité et de la justice.

geste fort qui lie deux grandes nations amies à travers l'Histoire. Un argument que Trump avait lui-même tenu à souligner dans un tweet pour justifier la reconnaissance américaine. Un geste fort qui a redonné à la diplomatie marocaine un appui de poids en lui permettant de rallier plus de pays autour de la cause nationale. Perçue comme une victoire majeure pour le Maroc qui en avait fait son objectif diplomatique prioritaire depuis des décennies, la résolution trumpienne a enclenché une dynamique diplomatique plus large. Elle a poussé d'autres pays de poids, comme l'Espagne, la France et le Royaume-Uni, à emboîter le pas à Washington en reconnaissant la marocanité du Sahara. La résolution 2797 (2025) représente en quelque sorte l'aboutissement de cette dynamique vertueuse. Les États-Unis, en tant que pays auteur du texte de la résolution, ont joué un rôle central dans la rédaction et les négociations. L'ambassadeur US à l'ONU a salué un vote "historique" qui "saisit cet instant unique" pour construire une paix attendue depuis longtemps. En intégrant la position américaine dans le langage d'une résolution du Conseil de sécurité, la communauté internationale, par le biais de ses membres les plus influents, a collectivement entériné le plan marocain comme cadre principal des futures négociations et enterré l'option référendaire défendue par l'Algérie et sa créature polissarienne. ●



بمناسبة الذكرى الخمسين للمسيرة الخضراء المجيدة التي تجسد التلاحم الراسخ للشعب المغربي حول وحدته الترابية،

يتشرف الرئيس المدير العام وجميع مستخدمي الصندوق المهني المغربي بتقديم أسمى عبارات الولاء والإخلاص لجلالة الملك (CIMR) للتقاعد محمد السادس نصره الله، وللشعب المغربي قاطبة، تعبيراً عن مشاعر الاحترام والفخر والوفاء الوطني.

ويدعون الله العلي القدير أن يديم على وطننا نعمة الأمن والسلام والازدهار، وأن يحفظ جلالته بما حفظ به الذكر الحكيم، ويُمَتِّعَهُ بموفور الصحة وطول العمر، وأن يُبْقِيَهُ ذَخْرًا وسندًا للأمة المغربية، مع دوام العز والتوفيق لكافة أفراد الأسرة الملكية الشريفة.

Résolution 2797 du Conseil de sécurité

Ils ont déclaré

À New York, le Conseil de sécurité a tranché, et c'est Rabat qui exulte. La nouvelle résolution sur le Sahara marocain, largement favorable au plan d'autonomie, a provoqué un séisme diplomatique du côté d'Alger et une salve d'applaudissements ailleurs. Tandis que les capitales étrangères saluent un texte de continuité et de clarté, les réactions algériennes oscillent entre déni, colère et désarroi. Voici quelques réactions livrées à l'issue de ce vote qui dessine les contours d'un basculement diplomatique et géopolitique majeur.

Aziz Akhannouch, chef du gouvernement

« Une victoire diplomatique »

Le président du Rassemblement National des Indépendants et chef de gouvernement, Aziz Akhannouch, a affirmé que la résolution historique adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU sur la question du Sahara marocain constitue une "victoire diplomatique sans précédent" qui ouvre de nouvelles perspectives prometteuses pour la consolidation de la sécurité, de la stabilité et du développement dans les provinces du Sud du Royaume.



"Cette résolution reflète la clairvoyance et la sagesse du leadership royal, qui a su faire de la question nationale une constante de la diplomatie marocaine", a dit M. Akhannouch. Il a ajouté que "la première cause nationale vit aujourd'hui un moment charnière, dans un contexte international favorable, après la consécration, vendredi, par les Nations unies de l'initiative marocaine d'autonomie comme référence essentielle pour le règlement du différend artificiel autour du Sahara marocain". M. Akhannouch a précisé que cette "résolution juste et équitable ouvre la voie à un dialogue et un compromis constructif, dans un esprit sans vainqueur ni vaincu, qui préserve la face de toutes les parties, conformément à ce qu'a souligné Sa Majesté le Roi dans son dernier Discours du Trône et réaffirmé hier".

Le Maroc "aspire, après cette résolution, à un avenir marqué par davantage de développement social et économique, ainsi que par un vivre-ensemble en paix et prospérité dans nos provinces du Sud", a-t-il assuré.

Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant

« La résolution 2797, fruit des efforts soutenus de SM le Roi et de Son engagement personnel en faveur de cette question »



La résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant le Sahara marocain est le fruit des efforts soutenus de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au cours des 26 dernières années, ainsi que de l'engagement personnel du Souverain en faveur de cette question, a affirmé le ministre des Affaires étrangères, de la

Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita. Dans une émission spéciale diffusée, samedi soir, sur la chaîne 2M, M. Bourita a souligné que SM le Roi, depuis Son accession au Trône, a œuvré à sortir du plan de "règlement et de référendum difficilement applicable", qui demeure sans issue, en proposant en 2007 le plan d'autonomie, faisant de cette proposition la seule base de négociation sur le Sahara et le plan défendu par les grandes puissances.

L'approche Royale repose sur une vision claire et stratégique, ce qui a permis d'obtenir la reconnaissance de pays influents de la marocanité du Sahara, notamment les États-Unis et la France, grâce au suivi quotidien de Sa Majesté le Roi et à Son interaction directe avec les chefs d'Etat sur ce dossier, a-t-il expliqué.

Il a, ainsi, relevé que l'approche de SM le Roi pour relever l'ensemble des défis existants repose sur des objectifs progressifs. Elle est basée sur la crédibilité et l'action afin d'instaurer la confiance avec le partenaire et l'interlocuteur.

El Khattat Yanja, président du Conseil de la région Dakhla-Oued Eddahab

« La résolution du CS de l'ONU, fruit des efforts soutenus de la diplomatie marocaine sous la conduite de SM le Roi »

La résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations Unies, consacrant le plan d'autonomie comme seule base pour le règlement du différend artificiel autour du Sahara marocain, est le fruit des efforts soutenus de la diplomatie marocaine sous la conduite sage et clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI, a affirmé le président du Conseil de la région Dakhla-Oued Eddahab, El Khattat Yanja.

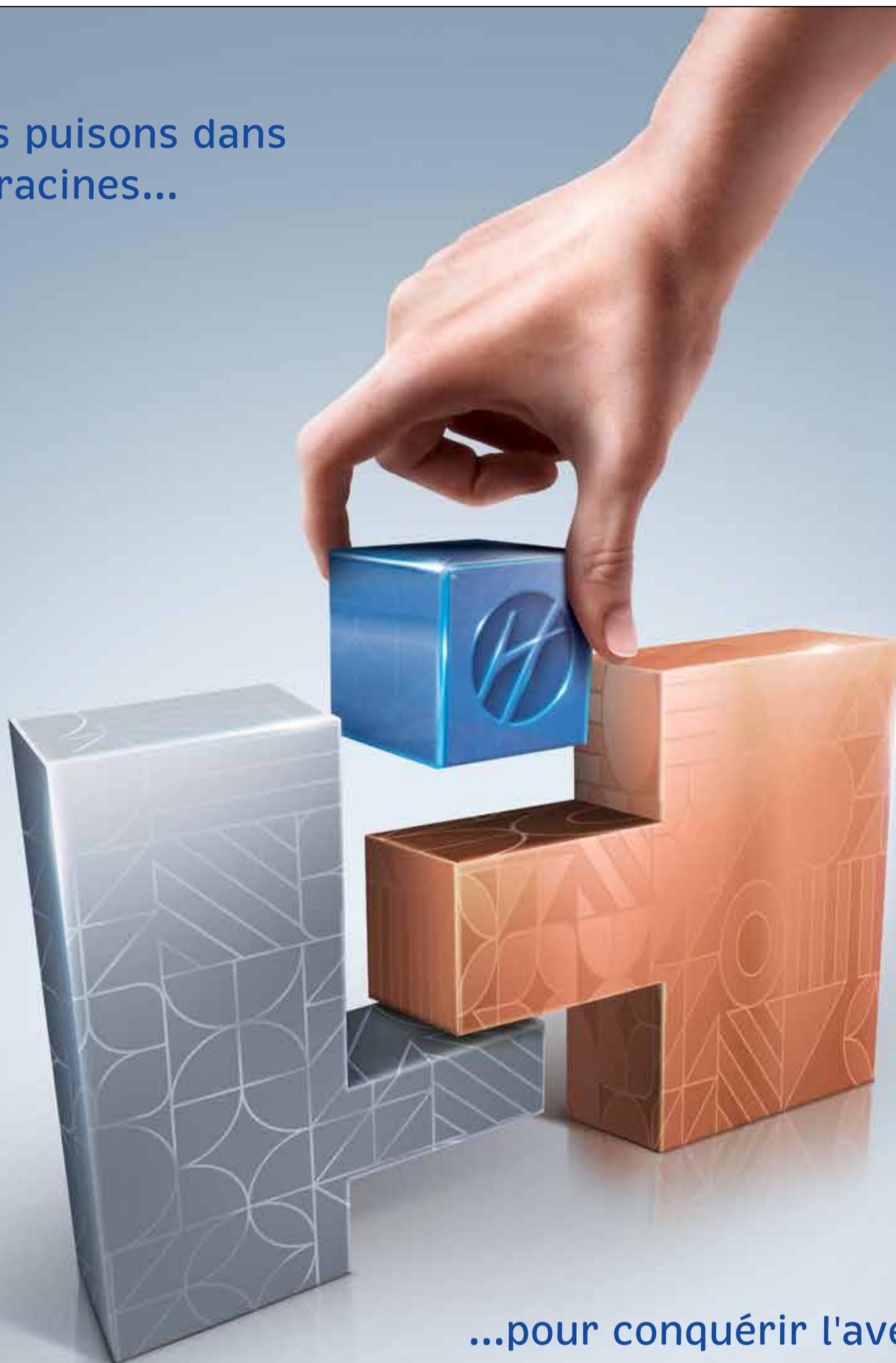


Le responsable a souligné que grâce à la Vision Royale, la question de l'intégrité territoriale jouit désormais d'un soutien large et solide de la part de grandes puissances internationales dont les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Espagne, précisant que près de 85 % des pays du monde appuient le plan marocain d'autonomie comme seule solution réaliste à la question du Sahara marocain.

Et d'ajouter que, sur le terrain, le Royaume a réalisé de grands projets de développement dans les provinces du Sud, à la faveur du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé par Sa Majesté le Roi, en 2015 à Laâyoune.

Il a noté que cette dynamique de développement a eu des retombées positives notamment en matière d'attractivité des investissements dans les régions du Sud, et en particulier dans la région de Dakhla-Oued Eddahab. La résolution onusienne, a poursuivi M. Yanja, ouvrira de nouvelles perspectives en faveur des populations des camps de Tindouf, en les encourageant à s'inscrire dans la dynamique de développement en cours dans les provinces du Sud, conformément à l'appel lancé par SM le Roi dans Son discours adressé vendredi soir à la Nation.

Nous puisons dans
nos racines...



...pour conquérir l'avenir

MAROC
SÉNÉGAL
BÉNIN
CÔTE D'IVOIRE

Depuis plus d'un demi-siècle, Holmarcom n'a cessé d'évoluer et de se renouveler. Fort de ses racines et porté par une stratégie de croissance entrepreneuriale, le Groupe poursuit sa politique d'investissement dans des secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et s'ouvre à de nouveaux défis dans le continent africain.

www.holmarcom.ma



Mbarka Bouaida, présidente du Conseil de la région Guelmim-Oued Noun

La résolution onusienne sur le Sahara marocain, un grand succès de la diplomatie Royale



L'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 2797 concernant le Sahara marocain constitue un grand succès de la diplomatie Royale et marque un tournant historique dans le processus de consolidation de l'intégrité territoriale du Royaume, a affirmé la présidente du Conseil de la région Guelmim-Oued Noun, Mbarka Bouaida.

La responsable a relevé que cette décision juste et réaliste

est le fruit de cinquante années d'efforts diplomatiques continus du Royaume sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La résolution consacre la légitimité de la souveraineté marocaine sur le Sahara et consolide l'unité et la souveraineté du Royaume, a-t-elle ajouté, soulignant qu'elle permettra au Maroc de poursuivre le processus de développement dans ses Provinces du Sud et contribuera à la consolidation de la stabilité régionale.

Par ailleurs, Mme Bouaida a souligné que le discours Royal prononcé après l'adoption de cette résolution est un important discours porteur de messages stratégiques.

Le discours de Sa Majesté était empreint de messages adressés à "nos frères dans les camps de Tindouf, en tant que citoyens marocains", les invitant à participer au développement des Provinces du Sud dans le cadre de la souveraineté marocaine et de l'Initiative d'autonomie.

Sidi Hamdi Ould Errachid, président du Conseil de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra

« La résolution 2797, un tournant historique pour le Maroc »

La résolution 2797 du Conseil de sécurité de l'ONU, consacrant le plan d'autonomie comme seule base pour le règlement du différend autour du Sahara marocain, constitue un tournant historique pour le Royaume, a affirmé le président du Conseil de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, Sidi Hamdi Ould Errachid.

Le responsable a souligné que l'adoption de cette résolution est l'aboutissement de tout un processus mené sous le leadership éclairé de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour parvenir à une solution juste et durable à ce différend régional qui n'a que trop duré.

La résolution onusienne illustre aussi l'ampleur du soutien international au plan marocain d'autonomie et consolide l'intégrité territoriale du Royaume, a-t-il dit, relevant que nos frères dans les camps de Tindouf sont pleinement considérés comme des citoyens marocains, appelés à participer activement au développement des provinces du Sud.

Il a également noté que le Discours historique prononcé par le Souverain après l'adoption de cette résolution, a dressé le bilan des acquis diplomatiques des cinquante dernières années et tracé les perspectives de développement et de modernisation du Royaume, tout en réaffirmant l'ouverture du Maroc au renforcement de la coopération et de l'unité dans la région.



Par ailleurs, il a rappelé que le Souverain a invité Son Excellence le Président Abdelmadjid Tebboune à un dialogue fraternel et sincère entre le Maroc et l'Algérie, dans la perspective de bâtir un Maghreb uni et prospère, répondant aux aspirations de ses peuples.

Le Royaume-Uni réitère son soutien au plan marocain d'autonomie au Sahara



Le Royaume-Uni a réaffirmé devant le Conseil de sécurité de l'ONU son soutien à l'Initiative marocaine d'autonomie comme "la base la plus crédible, viable et pragmatique" pour parvenir à une solution définitive au différend régional autour du Sahara marocain.

"Nous nous félicitons que la résolution (2797) met en avant la Proposition d'autonomie présentée par le Maroc en 2007, que le Royaume-Uni considère

comme la base la plus crédible, viable et pragmatique" pour clore définitivement ce différend artificiel, a souligné le Chargé d'Affaires à la Mission permanente britannique auprès de l'ONU, James Kariuki, à l'issue de l'adoption vendredi 31 octobre de la résolution par le Conseil de sécurité.

Le diplomate britannique a, en outre, salué les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura, appelant les parties à s'engager de bonne foi et dans un esprit de compromis dans les négociations visant à parvenir à une solution définitive.

Il a aussi salué le leadership des Etats-Unis, porte-plume de cette résolution, qui constitue "un pas en avant" vers une solution politique juste et durable à ce différend régional.

La France réaffirme que "le présent et l'avenir du Sahara s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine"

La France a réitéré devant le Conseil de sécurité de l'ONU que "le présent et l'avenir du Sahara s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine", affirmant que le soutien de Paris à l'Initiative d'autonomie proposée par le Maroc en 2007 est "clair et constant".

"L'autonomie sous souveraineté marocaine constitue la seule base pour aboutir à une solution politique juste, durable et négociée" au différend régional autour du Sahara marocain, a souligné l'ambassadeur de la France à l'ONU, Jérôme Bonafont, à l'issue de l'adoption vendredi de la résolution 2797 du Conseil de sécurité sur le Sahara marocain.

A cet égard, l'ambassadeur a relevé qu'un "consensus international de plus en plus large se dégage en ce sens", soulignant l'importance que le Conseil de sécurité se saisisse de cette dynamique, comme il le fait désormais par cette résolution. "C'est un succès collectif", a-t-il dit dans son explication de vote.

Et de souligner que la France croit qu'une solution politique mutuellement acceptable est possible. "L'élan politique est là, il est temps désormais d'avancer. C'est la raison pour laquelle l'Envoyé personnel est appelé à réunir très prochainement les parties, en vue de parvenir à un règlement définitif du conflit. Nous lui renouvelons tout notre soutien".

L'ambassadeur français a également relevé qu'à travers cette résolution, le Conseil de sécurité acte "une approche nouvelle, qui, sous l'égide des Nations Unies et en

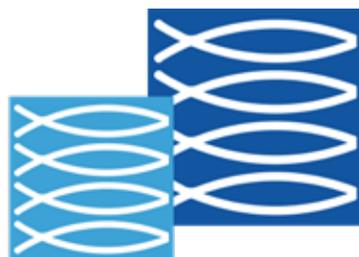


A l'occasion du 50ème anniversaire de la Marche Verte
Le Président Directeur Général, la direction générale et l'ensemble des
collaborateurs de KING PELAGIQUE ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
Que Dieu l'Assiste



leurs vœux les plus déferents de santé et de longue vie ainsi qu'à toute la famille royale.
Le Groupe KING PELAGIQUE renouvelle son indéfectible attachement au Glorieux
Trône Alaouite et réitère sa mobilisation continue derrière Sa Majesté Le Roi
pour la réalisation des projets de développement économique, social
et environnemental de La Région.



KING PELAGIQUE GROUP

Spécial SAHARA

respect des principes de la Charte, permettra aux parties de s'engager dans un effort renouvelé vers la paix. Nous les appelons à s'en saisir résolument".

Les Etats-Unis se félicitent de l'adoption "historique" de la résolution 2797 du Conseil de sécurité

Les Etats-Unis se sont félicités de l'adoption "historique" de la résolution 2797 du Conseil de sécurité sur le Sahara marocain, en réaffirmant que l'Initiative marocaine d'autonomie est "la seule base" pour parvenir à une solution juste et durable à ce différend régional.

S'exprimant devant les membres du Conseil à l'issue du vote sur la résolution 2797, l'ambassadeur américain à l'ONU, Mike Waltz, a souligné que son pays exhorte "toutes les parties à s'engager dans des discussions sérieuses, avec la Proposition d'autonomie crédible et réaliste du Maroc comme seule base en vue d'une solution juste et durable à ce conflit" qui n'a que trop duré.

Mettant en avant le "soutien résolu" du Président Donald Trump pour les efforts de paix, le diplomate américain a souligné "l'engagement profond" des Etats-Unis à mettre fin au différend régional de longue date autour du Sahara marocain.

Il s'agit d'un objectif atteignable "cette année", a estimé M. Waltz, qui était accompagné à la séance du Conseil de sécurité par le nouvel ambassadeur des Etats-Unis au Maroc, Duke Buchan, affirmant que les Etats-Unis ne ménageront aucun effort pour "faciliter les progrès" vers cet objectif commun pour la paix et la prospérité dans la région.

M. Waltz a, également, salué les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara marocain, ainsi que les efforts des Nations Unies en vue d'aboutir à "une nouvelle ère de paix et de prospérité dans la région".

Ahmed Attaf, ministre algérien des Affaires étrangères

« L'Algérie était à deux doigts de voter »



Le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a consacré une sortie médiatique entière à la résolution du Conseil de sécurité sur le Sahara marocain. Selon ses déclarations, l'Algérie « était à deux doigts de voter » en sa faveur avant d'y renoncer. Selon lui, « une petite disposition » contenue dans le texte, relative à la « souveraineté marocaine », a suffi à empêcher Alger de soutenir la résolution. Le chef de la diplomatie algérienne a dénoncé ce qu'il qualifie de « passage en force sans précédent

» de la part du Maroc, qui aurait tenté, selon lui, d'imposer trois éléments majeurs : la transformation du mandat de la MINURSO, la reconnaissance implicite du plan d'autonomie comme unique solution, et la suppression pure et simple de l'idée d'un référendum d'autodétermination. Se réfugiant dans un déni qui cache mal son désarroi, le chef de la diplomatie algérienne est allé jusqu'à affirmer que la résolution « ne fait aucune référence à la souveraineté marocaine » ! Le pauvre était tellement sonné qu'il n'a pas pu bien lire le texte de la résolution. Ahmed Attaf a également critiqué le plan d'autonomie présenté par le Maroc en 2007, qu'il a qualifié de « quatre pages légères » sans véritable contenu politique ni juridique. « Ce n'est pas sérieusement un plan », a-t-il lancé, ajoutant que le document n'offre « aucune garantie » pour les populations concernées et qu'il ne répond à aucune des exigences du droit international. Selon lui, le Maroc utilise ce plan comme « outil de communication » et non comme un projet sincère de règlement. Le diplomate algérien rêvait certainement d'un texte ambigu pour faire durer le blocage du processus pendant les 50 prochaines années. ●

Pays ayant retiré (ou suspendu) leur reconnaissance de la pseudo RASD

La majorité des États ayant dans le passé reconnu la RASD sont africains. Une hérésie diplomatique et politique intervenue après son admission en 1982 au sein de l'OUA, devenu L'Union africaine (UA), avec le concours actif et concret de l'Algérie. Ce qui a poussé le Maroc de feu Hassan II à se retirer en guise de protestation de cette instance que le Royaume réintègre le 30 janvier 2017 sous l'impulsion de SM Mohammed VI. Un tournant majeur qui en mettant fin à la politique de la chaise vide allait installer un cercle vertueux dans la relation du Royaume avec les pays du continent, fondée désormais sur le partenariat économique, le respect mutuel et la défense des intérêts de l'Afrique. Si plus de 70 pays ont reconnu la RASD au long de l'histoire, la majorité est revenue sur leur décision au fil des années. En 2025, la liste des pays reconnaissant la RASD s'est réduite comme peau de chagrin en raison de nombreux revirements diplomatiques qui ont conduit au soutien du plan d'autonomie marocain pour le Sahara et acté en même temps le début de la fin d'une chimère nourrie pendant cinq décennies aux pétrodollars algériens et à la haine viscérale des héritiers de Boumediene à l'égard du Maroc.

- Guinée équatoriale : retrait le 2 mai 1980
- Îles Salomon : retrait en janvier 1989
- République du Congo : retrait le 13 septembre 1996
- Burkina Faso : retrait le 5 juin 1996
- Sao Tomé-et-Principe : retrait le 23 octobre 1996
- Bénin : suspension le 21 mars 1997
- Eswatini : retrait le 4 août 1997
- Libéria : retrait le 5 septembre 1997
- Togo : retrait de la reconnaissance le 16 juin 1997
- Madagascar : suspension le 6 avril 2005
- Afghanistan : retrait le 12 juillet 2002
- République dominicaine : suspension le 23 mai 2002
- Sierra Leone : retrait en juillet 2003
- Serbie et Monténégro : retrait le 28 octobre 2004
- Albanie : retrait en novembre 2004
- Tchad : retrait en mars 2006
- Cap-Vert : retrait le 30 juillet 2007
- Seychelles : retrait le 17 mars 2008
- Dominique : retrait le 22 juillet 2010
- Grenade : retrait le 11 août 2010
- Sainte-Lucie : retrait le 16 août 2010
- Saint-Kitts-et-Nevis : retrait le 16 août 2010
- Antigua-et-Barbuda : retrait le 16 août 2010
- Guinée-Bissau : retrait le 30 mars 2010
- Panama : retrait en novembre 2024
- Inde : retrait le 26 juin 2000
- Tuvalu : retrait le 15 septembre 2000
- Kiribati : retrait le 15 septembre 2000
- Nauru : retrait le 15 septembre 2000
- Costa Rica : retrait en 2000
- Libye : retrait en 2011
- Bolivie : retrait le 20 janvier 2020
- Paraguay : retrait en janvier 2014, reconnaissance initiative autonomie décembre 2019, annonce ouverture consulat provinces Sud octobre 2025
- Maurice : retrait le 17 janvier 2014
- Salvador : retrait en juin 2019
- Lesotho : retrait en octobre 2019
- Pérou : retrait en août 2022
- Ghana : suspension et retrait le 6 janvier 2025
- Équateur : retrait en octobre 2024
- Haïti : retrait en 2013
- Suriname : suspension le mercredi 9 mars 2016
- Malawi : retrait le 5 mai 2017
- Zambie : retrait annoncé juillet 2016, confirmé mars 2018
- Kenya : prend ses distances avec le Polisario ; tweet du président William Ruto le 8 septembre 2022 annonçant la non-reconnaissance, supprimé après.



Résolution du Conseil de sécurité sur le Sahara

Une consécration historique

Cette résolution ne surgit pas du néant : elle vient couronner des décennies d'action diplomatique, politique et institutionnelle conduite avec méthode, patience et conviction.

Azeddine Hannoun *

L'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le vendredi 31 octobre 2025, de la résolution consacrant le plan marocain d'autonomie comme base exclusive de la solution au différend régional autour du Sahara constitue un moment de rupture dans l'histoire contemporaine du Maroc. Il s'agit non seulement d'une victoire diplomatique éclatante, mais aussi de la consécration d'un demi-siècle de clairvoyance politique et de constance stratégique. Cette résolution ne surgit pas du néant: elle vient couronner des décennies d'action diplomatique, politique et institutionnelle conduite avec méthode, patience et conviction. Elle traduit la reconnaissance internationale d'un projet marocain cohérent, fondé sur le réalisme, la légitimité et la recherche du compromis.

De Feu Hassan II à SM Mohammed VI : la continuité d'une vision nationale

Le Discours royal prononcé à cette occasion éclaire la logique profonde de cette



*Par Azeddine Hannoun **

continuité historique. Le Roi Mohammed VI inscrit cette victoire dans le sillage du combat entamé par Feu Hassan II, artisan de la Marche Verte et de la récupération des provinces sahariennes. Là où Feu Hassan II a œuvré pour la récupération du territoire et à le décoloniser, le Roi Mohammed VI a travaillé inlassablement à la consolidation de la souveraineté et à l'intégration pleine et entière du Sahara dans le processus du développement stra-

tégique du pays. Entre les deux règnes, il y a non pas rupture, mais transmission et approfondissement : la diplomatie marocaine s'est transformée sans jamais renier sa boussole. Le Maroc de Mohammed VI n'a cessé de traduire sur le terrain les principes hérités du Maroc de Hassan II : stabilité, développement, unité et ouverture sur le monde. Le plan d'autonomie de 2007, désormais consacré par la communauté internationale, s'inscrit dans cette filiation historique : il parachève la logique initiée avant 1975.

L'unité territoriale comme paradigme du Maroc moderne

Depuis l'indépendance, l'unité territoriale est le paradigme fondateur de la nation marocaine. Elle structure le récit national, irrigue la diplomatie et forge l'identité collective. Le Maroc est une nation historique dont le récit est linéaire, continu et cohérent.

Chaque génération a eu à défendre, sous une forme différente, la même idée : celle d'un Maroc souverain sur son territoire, uni, maître de son destin, respectueux des valeurs de paix et de coopération, respectueux du droit international et promoteur d'une stabilité régionale durable.

Cette linéarité n'est pas nostalgie : elle est force de projection. Elle donne au Maroc la capacité de se réinventer sans se renier, d'innover sans rompre avec ses fondements. Le discours royal du 31 octobre 2025 en est une nouvelle illustration : il réaffirme la souveraineté nationale tout en tendant la main au dialogue, notamment à l'Algérie et aux populations des camps de Tindouf.

Un appel à la réconciliation et à la mobilisation

Sa Majesté Le Roi a lancé un appel fort et inédit : celui de la réconciliation.

D'abord envers l'Algérie, invitée à ouvrir un dialogue fraternel, fondé sur la confiance et la complémentarité.

Ensuite envers les Marocains de Tindouf, invités à rejoindre la dynamique nationale de construction et de développement et d'ouvrir un nouveau chapitre basé sur la réconciliation et l'optimisme. Le séparatisme n'a jamais été une solution pour



De feu Hassan II à Mohammed VI: Une même constance dans la vision et le pragmatisme.

affirmer son identité. Le Maroc a d'ailleurs toujours été divers et sa force réside dans le respect des spécificités de chaque groupe

Ce double message n'est pas rhétorique : il est profondément politique. Il traduit une maturité souveraine — celle d'un État sûr de son droit, qui n'a plus rien à prouver, mais tout à construire. Cette ouverture ne signifie pas relâchement : elle engage au contraire le Maroc à poursuivre la voie du réalisme, de la modernisation et du développement inclusif. Le Souverain a d'ailleurs annoncé l'actualisation du plan d'autonomie, une démarche qui témoigne de la bonne foi marocaine et de son alignement constant sur le droit international. En fait, cette actualisation est nécessaire afin de permettre aux autres parties d'avoir également leur mot à dire dans la solution. Cette dernière ne devrait pas être unilatérale, elle doit être acceptée, concertée et co-construite pour que sa mise en œuvre soit une réussite. En effet, les solutions imposées ont toujours fini par échouer.

Défis et responsabilité collective

L'histoire n'est pas achevée. Le moment de célébration doit rapidement céder la place au moment de mobilisation nationale.

Les défis à venir sont nombreux : consolider les acquis diplomatiques ; maintenir la cadence accélérée du déve-

loppement des provinces du Sud; renforcer la cohésion interne et la participation des citoyens à la gestion des affaires locales ; faire de cette évolution une opportunité de moderniser davantage les contours du système constitutionnel et politique marocain. Et en faire également une occasion d'accélérer le processus de territorialisation des politiques publiques dans la continuité de la régionalisation avancée.

L'unité territoriale n'est pas qu'un slogan patriotique ; elle est un projet collectif qui suppose la participation sincère de toutes les forces vives de la Nation : institutions, partis politiques, universitaires, société civile, diaspora et jeunesse.

Un Maroc historique face à son avenir

Cette résolution du Conseil de sécurité consacre la vision d'un Maroc ancien par son histoire, mais résolument moderne par son action.

Elle clôt un cycle et en ouvre un autre : celui d'un Maroc pleinement souverain, pacifique, tourné vers le développement et la coopération régionale.

En ce sens, Le discours royal ne marque pas la fin d'un conflit, mais le début d'une ère nouvelle : celle d'un dialogue qui ne remet pas en cause l'unité territoriale. ●

** Professeur de droit public à l'Université Ibn Tofaïl de Kénitra*

Sahara marocain **Un territoire immense, un potentiel sans limites**

Ancienne colonie espagnole récupérée en 1975, le Sahara marocain représente plus de la moitié du territoire national. Il couvre une superficie de 416 474 km², soit environ 58,6 % du pays.

Le Sahara marocain s'étire sur une superficie de 266 000 km² pour une population estimée à 500.000 habitants. s'étendant depuis le Nord-Ouest de l'Afrique, situé à 50 km des Îles Canaries, il est bordé par la province de Tarfaya au Nord, l'Algérie au Nord-Est et la Mauritanie à l'Est et au Sud, tandis que sa côte Ouest longe sur 1 200 km l'Atlantique, il possède une frontière avec l'Algérie sur 42 km, la Mauritanie sur 1 561 km. Les zones contrôlées par le Maroc et le Front Polisario sont séparées par un mur de sable long de 2 000 km, construit entre 1980 et 1987 par les autorités marocaines, pour se défendre contre les incursions des séparatistes soutenus et armés par l'Algérie.

Selon le découpage administratif national, trois régions font partie du territoire du Sahara qui couvre également le territoire situé au-delà du mur marocain.

La région Dakhla-Oued Eddahab. Région la plus australe et la plus vaste du Maroc, elle s'étend sur 142 865 km² pour une population de 143 000 habitants, soit 1% de la population nationale. La capitale régionale est Dakhla (110 000 habitants).

La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra. Occupant la partie centrale des régions sahariennes, elle abrite 370 000 habitants, soit 1,1 % de la population nationale, sur 140 018 km². La capitale régionale est Laayoune (220 000 habitants), ville la plus importante des provinces du sud.

La région de Guelmim-Oued Noun. Créée en 2015, c'est la région du Sahara la plus septentrionale. Seule une petite partie se trouve sur le territoire du Sahara. Sa



Laâyoune, chef-lieu de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra.

population est de 434 000 habitants, soit 1,28 % de la population nationale. Sa capitale est Guelmim (200 000 habitants). Les principales ressources traditionnelles du Sahara marocain sont le pastoralisme, la pêche et l'extraction de phosphate dont les réserves sont concentrées autour de Boukraa, à 100 km au sud de Laayoune. Grâce aux efforts colossaux consentis depuis 1999 par les pouvoirs publics marocains dans le domaine des infrastructures (réseau routier, installations portuaires et réseaux d'électricité et d'eau) le tourisme, le secteur agro-alimentaire d'agrumes et légumes, sont devenues des activités essentielles pour l'économie régionale.

Le développement économique et social est devenu une réalité comme ont pu constater les différentes délégations d'opérateurs économiques et hommes politiques étrangers lors de leurs visites sur place au cours de ces dernières années.

La population du Sahara marocain est majoritairement composée de Sahraouis, un groupe ethnique partageant une culture distincte. Les Sahraouis parlent le hassanya, un dialecte arabe, et possèdent des traditions et des coutumes uniques. La musique sahraouie, faisant notamment appel à des instruments traditionnels tels que le tidinit (luth à quatre cordes) et le tbal (tambour), constitue un élément central de leur patrimoine culturel.

L'Espagne se retire du Sahara qui connaît le 6 novembre 1975 une épopée qui restera gravée dans la mémoire nationale et subjuguera les observateurs étrangers : La Marche Verte. Un coup de génie de feu Hassan II qui dans un discours historique demande à son peuple de se rendre dans ce territoire libéré cher aux Marocains. Le 16 novembre 1975, la déclaration de Madrid est signée entre l'Espagne, la Mauritanie et le Maroc.

Après les années de conflit (1975-1976) et de discussions-négociations sur fond de manœuvres algériennes,

le Maroc et le Front Polisario acceptent, le 30 août 1988, la proposition du secrétaire général de l'ONU d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. C'est dans ce cadre qu'est créée, en 1991, la MINURSO, et qu'est obtenu un cessez-le-feu toujours en vigueur. Mais le référendum d'autodétermination s'avère comme « impraticable » par de nombreux acteurs qui le juge obsolète et inapplicable. Le principal blocage réside le désaccord historique sur les listes électorales, qui a rendu le processus impossible à mettre en œuvre. Après la publication par la MINURSO d'une liste provisoire de 80 000 personnes habilitées à participer au référendum, 130 000 dossiers de recours sont déposés. À partir de février 2000, devant l'impossibilité de mettre en œuvre le référendum, le secrétaire général de l'ONU privilégie progressivement la voie du règlement politique négocié. Il demande à M. James Baker, envoyé spécial du Secrétaire général, de se rendre dans la région afin d'étudier les moyens de parvenir à un règlement rapide.

Les différentes propositions de règlement conçues dans le cadre des Nations Unies - plan de règlement (1988), plans Baker I (2001) et II (2003) - ayant échoué, le constat s'impose au début des années 2000 : le dossier est dans l'impasse.

Le 11 avril 2007, le Maroc présente au secrétaire général des Nations Unies une proposition de plan d'autonomie sous souveraineté marocaine pour le Sahara. Dès lors, l'ONU, dans ses résolutions récentes, appuie l'idée d'une solution politique basée sur la proposition marocaine d'autonomie jugée sérieuse et crédible, plutôt qu'un référendum qui ne sera plus mentionné comme base de règlement. Une nouvelle dynamique s'installe autour du dossier avec l'accroissement du consensus international autour de la fiabilité du plan marocain qu'une diplomatie royale sereinement clairvoyante a su démontrer. ●

Avis consultatif de la Cour internationale de justice de la Haye (16 octobre 1975)

À la demande de l'assemblée générale de l'ONU, la Cour a reconnu qu'un lien d'allégeance existait concernant l'ancien Sahara marocain. En effet, elle a estimé que :

- le Sahara n'était pas avant la colonisation espagnole « un territoire sans maître » ou terra nullius,
- le Sultan et les tribus nomades avaient « des liens juridiques » reconnus, d'ailleurs, par d'autres États. ●



المكتب الوطني للهيدروكربونات والمعادن
ΕΘΣΟ ΗΦΣΛΟΣΚ.ΟΘΣΟ. + Λ ΣΧΣΥ.Χ
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES

A L'OCCASION DE LA COMMEMORATION DU 50^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHE VERTE



**Le Directeur Général et l'ensemble du personnel de
l'Office National des Hydrocarbures et des Mines
-ONHYM-**

Ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents à

Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI

Que Dieu l'Assiste, à Son Altesse Royale le Prince Héritier
Moulay El Hassan ainsi qu'à l'ensemble de la **Famille Royale**

Et renouvellent au **Souverain** leur fidélité et leur indéfectible
attachement au **Glorieux Trône Alaouite.**

Plan d'autonomie sous souveraineté marocaine

Le contenu d'une initiative juste, crédible et moderne

Depuis 2004, le Conseil de sécurité appelle régulièrement « les parties et les États de la région à continuer de coopérer pleinement avec l'ONU pour mettre fin à l'impasse actuelle et progresser vers une solution politique ». Dans un esprit de ni vainqueur ni vaincu comme n'a de cesse de le souligner SM le Roi Mohammed VI dans ses discours.



Le plan d'autonomie s'est imposé par sa crédibilité et son sérieux au Conseil de sécurité.

En réponse à cet appel de la communauté internationale, le Royaume du Maroc s'est inscrit dans une dynamique positive et constructive, en s'engageant à soumettre une initiative pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, dans le cadre de la souveraineté du Royaume et de son unité nationale. Cette initiative, présentée en 2007 par l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, feu El Mostafa Sahel, s'inscrit dans le cadre de l'édification d'une société démocratique moderne, fondée sur l'état de droit, les libertés individuelles et collectives et le développement économique et social. Comme telle, elle apporte la promesse d'un avenir meilleur pour les populations de la région, met fin à la séparation et à l'exil et favorise la réconciliation. Par cette initiative, le Royaume du Maroc garantit à tous les Sahraouis à l'extérieur comme à l'intérieur, toute leur place et tout leur rôle, sans discrimination, ni exclu-

sive, dans les instances et institutions de la région.

Ainsi, les populations du Sahara géreront elles-mêmes et démocratiquement leurs affaires à travers des organes législatifs, exécutif et judiciaire dotés de compétences exclusives. Elles disposeront des ressources financières nécessaires au développement de la région dans tous les domaines et participeront, de manière active, à la vie économique, sociale et culturelle du Royaume. L'État conservera ses compétences dans les domaines régaliens, en particulier la défense, les relations extérieures et les attributions constitutionnelles et religieuses de S. M. le Roi.

L'initiative marocaine, inspirée par un esprit d'ouverture, tend à créer les conditions d'un processus de dialogue et de négociation débouchant sur une solution politique mutuellement acceptable.

Le statut d'autonomie, résultant des négociations, sera soumis à une consultation référendaire des populations concernées,

conformément au principe de l'autodétermination et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Les éléments de base de la proposition marocaine

Le projet marocain d'autonomie s'inspire des propositions pertinentes de l'ONU et des dispositions constitutionnelles en vigueur dans les États géographiquement et culturellement proches du Maroc, et s'appuie sur des normes et standards internationalement reconnus.

A. Les compétences de la Région autonome du Sahara

Dans le respect des principes et des procédures démocratiques, les populations de la Région autonome du Sahara, agissant par l'intermédiaire d'organes législatif, exé-

citif et judiciaire auront, dans les limites territoriales de la Région, la compétence notamment dans les domaines :

- De l'administration locale, de la police locale et des juridictions de la Région;
- Économique : le développement économique, la planification régionale, l'encouragement des investissements, le commerce, l'industrie, le tourisme et l'agriculture;
- Du budget et de la fiscalité de la Région; des infrastructures : l'eau, les installations hydrauliques, l'électricité, les travaux publics et le transport;
- Social : l'habitat, l'éducation, la santé, l'emploi, le sport, la sécurité et la protection sociales;
- Culturel, y compris la promotion du patrimoine culturel sahraoui hassani;
- De l'environnement.

La Région autonome du Sahara disposera des ressources financières nécessaires à son développement dans tous les domaines. Ces ressources seront notamment constituées par :

- Les impôts, taxes et contributions territoriales édictés par les organes compétents de la Région;
- Les revenus de l'exploitation des ressources naturelles affectés à la Région;
- La partie des revenus des ressources naturelles situés dans la Région et perçus par l'État;
- Les ressources nécessaires allouées dans le cadre de la solidarité nationale;
- Les revenus provenant du patrimoine de la Région.

L'État conservera la compétence exclusive, notamment sur :

- Les attributs de souveraineté, notamment le drapeau, l'hymne national et la monnaie;
- Les attributs liés aux compétences constitutionnelles et religieuses du Roi, Commandeur des croyants et garant de la liberté du culte et des libertés individuelles et collectives;

- La sécurité nationale, la défense extérieure et de l'intégrité territoriale;
- Les relations extérieures;
- L'ordre juridictionnel du Royaume.

Spécial SAHARA

La responsabilité de l'État dans le domaine des relations extérieures sera exercée en consultation avec la Région autonome du Sahara concernant les questions qui se rapportent directement aux attributions de cette région. La Région autonome du Sahara peut, en concertation avec le Gouvernement, établir des liens de coopération avec des régions étrangères en vue de développer le dialogue et la coopération interrégionale. Les compétences de l'État dans la Région autonome du Sahara, (...) seront exercées par un délégué du Gouvernement.

Par ailleurs, les compétences qui ne sont pas spécifiquement attribuées seront exercées, d'un commun accord, sur la base du principe de subsidiarité.

Les populations de la Région autonome du Sahara sont représentées au sein du Parlement et des autres institutions nationales. Elles participent à toutes les consultations électorales nationales.

Les organes de la Région

Le Parlement de la Région autonome du Sahara sera composé de membres élus par les différentes tribus sahraouies, et de membres élus au suffrage universel direct par l'ensemble de la population de la Région. La composition du Parlement de la Région autonome du Sahara devra

comprendre une représentation féminine appropriée. Le pouvoir exécutif de la Région autonome du Sahara sera exercé par un chef de gouvernement élu par le Parlement régional. Il est investi par le Roi. Le chef de gouvernement est représentant de l'État dans la Région.

Le chef du gouvernement de la Région autonome du Sahara forme le gouvernement de la Région et nomme les administrateurs nécessaires pour exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu du statut d'autonomie. Il est responsable devant le Parlement de ladite Région.

Des juridictions peuvent être créées par le Parlement régional afin de statuer sur les litiges nés de l'application des normes édictées par les organes compétents de la Région autonome du Sahara. Leurs décisions seront rendues, en toute indépendance, au nom du Roi. Le Tribunal régional supérieur, la plus haute juridiction dans la Région autonome du Sahara, statue en dernier ressort, sur l'interprétation de la loi de la Région, sans préjudice des compétences de la Cour suprême et du Conseil constitutionnel du Royaume.

Les lois, les règlements et les décisions de justice émanant des organes de la Région autonome du Sahara doivent être conformes au statut d'autonomie de ladite Région et à la Constitution du Royaume.

Les populations de la Région bénéficieront de toutes les garanties qu'apporte la Constitution marocaine en matière de droits de l'homme tels qu'ils sont univer-

sellement reconnus. 26. La Région autonome du Sahara disposera d'un conseil économique et social composé de représentants des secteurs économiques, sociaux, professionnels et associatifs, ainsi que de personnalités hautement qualifiées.

Processus d'approbation et de mise en œuvre du statut d'autonomie

Le statut d'autonomie de la Région fera l'objet de négociations et sera soumis à une libre consultation référendaire des populations concernées. Ce référendum constitue, conformément à la légalité internationale, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le libre exercice, par ces populations, de leur droit à l'autodétermination. À cette fin, les parties s'engagent à œuvrer conjointement, et de bonne foi, en faveur de cette solution politique et de son approbation par les populations du Sahara.

De surcroît, la Constitution marocaine sera révisée, le statut d'autonomie y sera incorporé comme gage de sa stabilité et de sa place particulière dans l'ordonnement juridique national.

Le Royaume du Maroc prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer aux personnes qui seront rapatriées une réinsertion complète au sein de la collectivité nationale, dans des conditions garantis-

sant leur dignité, leur sécurité et la protection de leurs biens.

À cette fin, le Royaume adoptera notamment une amnistie générale excluant toutes poursuites, arrestation, détention, emprisonnement ou intimidation de quelque nature que ce soit, fondées sur des faits objet de l'amnistie.

À la suite de l'accord des parties sur le projet d'autonomie, un conseil transitoire composé de leurs représentants apportera son concours au rapatriement, aux opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion des éléments armés se trouvant à l'extérieur du territoire ainsi qu'à toute autre action visant l'approbation et la mise en œuvre du statut, y compris les opérations électorales.

À l'instar des membres de la communauté internationale, le Royaume du Maroc est persuadé, aujourd'hui, que la solution du différend sur le Sahara ne peut être que le fruit d'une négociation. Dans cet esprit, la proposition qu'il soumet aux Nations Unies constitue une réelle opportunité à même de favoriser des négociations ayant pour finalité de parvenir à une solution définitive de ce différend, dans le cadre de la légalité internationale et sur la base d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte de l'ONU.

Dans ce cadre, le Maroc s'engage à négocier, de bonne foi, dans un esprit constructif d'ouverture et de sincérité, afin de parvenir à une solution politique." ●

« *Nidae Al Hassan* »

Une chanson épique

L'hymne de la Marche Verte et de l'unité nationale

Plus qu'un chant patriotique, Nidae Al Hassan est devenu la voix d'un Maroc en marche. Écrite dans l'urgence et la ferveur au lendemain du discours royal du 5 novembre 1975, la chanson de Feu Fathallah Lamghari incarne encore, un demi-siècle plus tard, l'esprit d'unité et de foi qui porta la Marche Verte. En octobre 1975, l'histoire s'accélère. Le Maroc s'apprête à écrire l'une de ses plus grandes épopées pacifiques : la Marche Verte. Dans cette séquence historique, où la ferveur gagne le pays tout entier, des artistes se rassemblent à Rabat autour d'une idée simple — donner une voix à la nation. Feu Fathallah Lamghari, poète et compositeur habité par le souffle du moment, couche les mots en un quart d'heure. Il parlera plus tard d'une écriture « comme une prière ». La mélodie, confiée à Abdallah Al Issami, naît presque dans le même élan. Très vite, les studios de la RTM deviennent le lieu où convergent Mahmoud El Idrissi, Bahija Idriss, Abdelhadi Belkhat et bien d'autres. Tous répondent présents à l'appel de la patrie. En moins de vingt-quatre heures, Nidae Al Hassan est enregistrée, mixée, diffusée. À la radio, la chanson résonne comme un appel du cœur. Partout, on la fredonne, on la reprend. Dans les foyers, les écoles, les cafés, les foules entonnent ce refrain fort qui parle de fidélité, de courage et d'unité. L'art vient d'accomplir ce dont les discours les plus éloquents sont parfois incapables : unir un peuple dans une même émotion.

Le souffle de la Marche Verte

Si la Marche fut d'abord un acte politique, elle fut aussi une aventure humaine, spirituelle et artistique. Les images de centaines de milliers de volontaires avançant, Coran et drapeau national à la main, furent accompagnées de ce chant devenu



emblème. Nidae Al Hassan n'était pas une simple chanson patriotique : c'était le pouls d'une nation en mouvement, une onde musicale reliant les dunes du Sud aux ruelles du Nord. Aujourd'hui encore, cette chanson continue de toucher tous les Marocains. C'est que le morceau dépasse la circonstance, transcende la conjoncture : il incarne la foi d'un peuple, sa loyauté au Trône et son attachement viscéral à la terre. Le Sahara n'est pas seulement un bout de territoire, c'est un amour puissant qui fait battre le cœur de chaque marocain.

Héritage d'une émotion intacte

Presque cinquante ans plus tard, Nidae Al Hassan reste un repère majeur dans la mémoire collective. Ses premières notes suffisent à faire renaître le souffle de 1975, ce moment où les artistes, les citoyens et les institutions parlaient d'une seule voix. Chaque année, lors des commémorations de la Marche Verte, elle s'élève comme un d'identité. Dans les écoles, les cérémonies et les stades, enfants et adultes reprennent ensemble ce chant patriotique immortel. Et chaque fois, l'émotion est la même : celle d'un pays qui se souvient qu'il a marché non pour conquérir une terre elle lui appartient-, mais pour la récupérer après le retrait des forces espagnoles dans la sérénité, la paix et la ferveur. Sans tirer la moindre balle.

Nidae Al Hassan n'est donc pas qu'un hymne de l'histoire — c'est un patrimoine vivant. La preuve qu'une chanson, née dans l'urgence d'un moment historique, peut devenir pour toujours le cœur battant d'une nation. ●

Spécial SAHARA

Modèle de Développement du Sahara

Dix ans de transformation économique et territoriale

Dix ans après son lancement par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud (NMDPS) est devenu réalité avec l'émergence des projets structurants conçus pour faire de la région un pôle économique de premier plan.



Le Roi Mohammed VI à Laâyoune en novembre 2015.

Laila Lamrani

Ce programme d'aménagement et d'investissement, doté de près de 88 milliards de dirhams, vise à transformer les régions de Dakhla-Oued Eddahab, Laâyoune-Sakia El Hamra et Guelmim-Oued Noun en pôles intégrés de croissance, de stabilité et d'ouverture africaine. Conçu en 2015 comme un levier de développement équilibré et durable et lancé en février 2026 par le souverain, le NMDPS repose sur une approche à deux étapes : une première phase (2015-2025) destinée à enclencher la dynamique économique et sociale, puis une deuxième à long terme pour consolider les acquis. L'ambition est claire : doubler le PIB régional, créer plus de 120 000 emplois et réduire de moitié le chômage. Quatre piliers structurent cette feuille de route : la croissance économique, l'inclusion sociale, la bonne gouvernance et la durabilité. L'objectif étant de faire des provinces du Sud une vitrine du développement territorial marocain et un carrefour économique vers l'Afrique de l'Ouest.

Chantiers structurants

Dès les premières années, les investissements ont afflué : extension du port de Boujdour, zone industrielle de Laâyoune, unités de dessalement, et surtout la voie express Tiznit-Dakhla, longue de 1 000 km, véritable colonne vertébrale de l'intégration nationale. À Dakhla et Boujdour, des pôles halieutiques et agricoles modernisent la filière. À Boucraa, l'industrie des phosphates se renforce, tandis qu'un tourisme durable se développe autour des littoraux sahariens.

Entre 2016 et 2019, plus de 70 % des chantiers programmés avaient démarré, avec un taux d'engagement budgétaire supérieur à 50 %. Même la pandémie de 2020 n'a pas freiné cette dynamique : dès 2021, 267 nouveaux projets ont été lancés pour un budget de 33 milliards de dirhams, dont le port atlantique de Dakhla et de nouveaux parcs éoliens et solaires.

Les chiffres sont parlants : les régions du Sud affichent désormais une croissance supérieure à la moyenne nationale — 10,9 % à Laâyoune-Sakia El Hamra et 10,5 % à Dakhla-Oued Eddahab en 2021 — avec un PIB par habitant atteignant 52 301 DH à Dakhla.

Gouvernance régionale

Au-delà des infrastructures, le modèle renforce la gouvernance régionale. À Guelmim-Oued Noun, plus de 140 projets sont intégrés dans le contrat État-Région et le Programme de développement 2022-2027 : hôpital provincial, barrage de Fask, zones d'activité économique, électrification rurale. La régionalisation avancée devient réalité : les élus locaux participent désormais au pilotage, et les projets d'eau, d'énergie et d'agriculture s'adaptent mieux aux besoins du territoire et de la population. Mais des disparités demeurent : le Policy Center souligne des écarts de

rythme entre provinces, notamment dans l'absorption des fonds et la diversification économique. Certaines filières (halieutique, phosphates) tirent la croissance, quand d'autres peinent à décoller. L'enjeu pour la décennie 2025-2035 sera d'élargir la base productive et de renforcer les chaînes de valeur locales.

Une résilience saluée à l'international

Le budget initial de 77 milliards de dirhams (porté à 87,55 milliards) vise à financer 654 projets, dont plus de la moitié sont achevés. Le modèle a été salué lors de la 4e Commission de l'ONU en 2025 comme un exemple d'intégration citoyenne et de pilotage régional. Les provinces du Sud apparaissent désormais comme une plateforme stratégique pour la coopération Sud-Sud, alliant sécurité, développement et durabilité. Reste à consolider la gouvernance participative, à accélérer la diversification économique et à évaluer davantage les retombées sociales. Mais une chose est sûre : le Maroc a su transformer un espace longtemps perçu comme périphérique en laboratoire national du développement intégré, où croissance et stabilité, nourrie d'une vision royale perspicace, produisent de la richesse et du sens géopolitique. ●

Provinces du Sud **Quand le Roi Mohammed VI décrète la fin de l'économie de rente...**

En visite en novembre 2015 dans les provinces du sud, le Roi Mohammed VI annonce depuis Laâyoune de nouveaux moyens pour réaliser de "grands chantiers" et des "projets sociaux". Le Roi Mohammed VI a appelé à la fin de "l'économie de rente" afin de favoriser le développement du Sahara, à l'occasion du 40e anniversaire de la "Marche verte".

"Aujourd'hui, après quarante années (...), nous voulons opérer une véritable rupture avec les méthodes adoptées dans la prise en charge des affaires du Sahara : rupture avec l'économie de rente et des privilèges", a-t-il affirmé dans un discours prononcé vendredi 6 novembre de Laâyoune. "Nous tenons à ce que les fils de nos provinces du sud disposent des moyens nécessaires pour gérer leurs propres affaires et montrer leur capacité à assurer le développement de la région", a fait savoir le souverain. Et d'annoncer la mobilisation de "tous les moyens disponibles pour la réalisation de grands chantiers et de projets sociaux", évoquant la construction d'une "voie express" de près d'un millier de km entre Tiznit (sud-ouest du Maroc) et Dakhla, ou encore d'une usine de dessalement. Ce discours fait écho au plan de développement élaboré en 2013 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), qui prévoit de mobiliser sur 10 ans plusieurs dizaines de milliards de DH, en favorisant l'investissement privé. Il s'inscrit également dans le projet du plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 et adopté, au prix d'une action diplomatique soutenue, par le Conseil de sécurité fin octobre 2025. ●

Entretien avec Hicham Mouatadid, expert en stratégie politique

Et si l'Algérie et le Polisario refusaient de jouer le jeu...

Dans cet entretien, Hicham Mouatadid, expert en stratégie politique, borde les conséquences si le Polisario et l'Algérie persistent dans leur refus de participer aux négociations sur le Sahara. Il déroule plusieurs scénarios, depuis le statu quo diplomatique jusqu'à des tensions locales à basse intensité, et souligne l'importance d'un encadrement international pour garantir un retour digne et sécurisé des séquestrés dans les camps de Tindouf.

Propos recueillis par Jamil Manar

Le Canard Libéré : Si le Polisario et l'Algérie continuent à refuser de participer aux négociations et aux tables rondes, quels scénarios se dessinent pour le processus politique et la mise en œuvre de l'initiative d'autonomie marocaine ?

Hicham Mouatadid : Dans ce contexte, la première trajectoire probable est celle du statu quo prolongé, où la posture d'obstruction se traduit par une guerre d'usure diplomatique et humanitaire. Le Conseil de sécurité a désormais placé l'initiative d'autonomie marocaine au centre du processus ; refuser d'engager des négociations de bonne foi implique pour Alger et le Polisario une marginalisation grandissante sur la scène internationale, tout en faisant durer la souffrance des populations des camps, scénario qui les affaiblit politiquement.

Un second schéma est celui de l'opposition internationalisée, où Alger et le Polisario multiplient les recours rhétoriques, campagnes diplomatiques et lobbys dans certains pays afin d'obtenir des appuis ponctuels et d'empêcher l'application rapide de la feuille de route du plan d'autonomie. Ce jeu peut générer des condamnations symboliques mais devient de moins en moins efficace si la majorité des acteurs-clés, États occidentaux et africains, s'alignent sur l'accompagnement pratique de l'autonomie.

Troisième possibilité : escalade locale à basse intensité. L'option d'« acheter du temps » peut conduire à des épisodes de violence sporadique, sabotages, ou provocations le long du mur de sable, destinés à créer un climat d'instabilité pour gêner la mise en œuvre administrative du plan d'autonomie. Cela pousserait Rabat à réagir militairement ou sécuritairement, compliquant l'action onusienne et exigeant de la communauté internationale un arbitrage plus ferme.

Quatrième schéma, moins souhaitable mais possible, est un effritement interne au sein des camps et du Polisario : le temps perdu conjugué aux conditions humanitaires précaires et aux aspirations générationnelles peut provoquer des dissidences ou des demandes de retour vers des solutions pragmatiques (réintégration, réinstallation, expression d'intérêts individuels). Ce processus, gradué et chaotique, ouvrirait des fenêtres de négociation locale que Rabat pourrait exploiter politiquement.

Il faut noter également qu'il existe le scénario d'un compromis imposé par la réalité internationale : sous la pression coordonnée d'un « groupe de contact » (États-Unis, France, Royaume-Uni, pays africains) et avec l'ONU jouant un rôle de gardien technique, l'obstruction finit par se heurter à des faits accomplis (présence institutionnelle marocaine, projets de développement) rendant la non-participation politiquement coûteuse. C'est dans ce calendrier contraint que la négociation, même tardive, devient inévitable.

Le plan d'autonomie dans les provinces du Sud pourrait-il, selon vous, être étendu à d'autres régions du Royaume, et sous quelles conditions institutionnelles, politiques et socio-économiques cette généralisation serait-elle viable et bénéfique ?



Hicham Mouatadid, expert en stratégie politique

J'imagine que sur le plan institutionnel et juridique, le modèle d'une autonomie avancée n'est pas inédit et s'inscrit dans la continuité des réformes de décentralisation menées par Rabat depuis des décennies. La duplication technique, création d'assemblées locales élues, exécutifs régionaux, transferts de compétences, est parfaitement faisable pour d'autres régions, surtout celles où des revendications identitaires ou demandes accrues de gouvernance locale existent. La clé sera l'adaptation locale des dispositions (répartition fiscale, compétences sécuritaires, droits culturels).

Politiquement, la duplication comporte deux lectures : d'un côté, un instrument de consolidation de l'État-nation, appliquer un modèle d'autonomie réussie ailleurs sert la stratégie de renforcement du pacte national ; de l'autre, un risque de fragmentation narrative si des acteurs internes interprètent l'autonomie comme une prime à une régionalisation asymétrique. Le régime, fort d'une ingénierie politique centralisée, aura intérêt à piloter toute extension comme projet national calibré, non comme une concession localiste incontrôlée.

Sur le plan socio-économique, l'extension du modèle d'autonomie peut être un levier de développement territorial : elle permettrait de rapprocher décisions et services, accélérer des projets d'investissements publics et privés, et réduire les tensions périphériques en distribuant mieux les ressources. Rabat dispose déjà d'outils budgétaires et d'Agences de développement régional qui peuvent être mobilisés comme « boîte à outils » opérationnelle pour la duplication.

Cependant, pour qu'une duplication soit crédible, il faut un cadre constitutionnel et législatif clair, une garantie des droits civiques, et une stratégie de communication publique pour prévenir les interprétations erronées. L'expérience d'un éventuel modèle réussi au Sahara sera évaluée par la population nationale et internationale : s'il fonctionne, il deviendra un argument exportable au niveau interne ; s'il échoue, il pourrait alimenter critiques et résistances politiques.

Je pense que, d'un point de vue stratégique, la reproduction du modèle d'autonomie doit être pensée comme un instrument de paix sociale et de compétitivité territoriale, pas comme un simple processus de gestion de revendications. Conçu et mis en œuvre avec la rigueur administrative et l'inclusivité sociale

exigées par l'État-providence moderne, ce système pourrait devenir une signature politique du Maroc pour le XXI^e siècle, mais il nécessite patience, ressources et gouvernance exemplaire.

Quel sort devrait être réservé aux séquestrés sahraouis et populations non originaires du Maroc dans les camps de Tindouf, et quelles conditions — juridiques, humanitaires et sécuritaires — seraient nécessaires pour garantir un retour digne, volontaire et encadré par les instances internationales ?

À mon sens, la question du statut personnel et de la nationalité est centrale. Dans les camps de Tindouf cohabitent des Sahraouis de diverses origines, certains sont citoyens marocains de plein droit, d'autres sont des ressortissants de pays tiers ou personnes déplacées sans papiers clairs. Toute politique de réintégration doit donc être précédée d'un processus de vérification individuelle et d'identification sous supervision internationale (ONU/HCR) pour éviter l'apatridie et garantir la sécurité juridique des personnes. Le HCR opère depuis longtemps dans la région et peut fournir les procédures de rapatriement volontaire et les critères d'identification.

Deuxième impératif, à mon sens, porte sur la coopération algérienne. Un retour digne et ordonné exige un corridor administratif et logistique, l'accès des agences humanitaires et la levée des obstacles bureaucratiques. Sans coopération d'Alger, toute opération de rapatriement massif serait extrêmement complexe et risquerait d'échouer ou de créer des incidents humanitaires. Le langage du récent texte onusien met l'accent sur la responsabilité partagée et le rôle de l'ONU pour faciliter l'installation de ces mécanismes.

On peut parler d'une troisième dimension, celle relative au principe de volontariat et la sécurité. Les retours doivent être strictement volontaires et assortis de garanties (logement, insertion, accès à l'emploi, sécurité juridique). Rabat, s'il veut éviter accusations et tensions, devra proposer des programmes concrets d'accueil et de développement, assortis d'un calendrier et d'un monitoring international, approche qui rassure la communauté internationale et les bailleurs potentiels. Les expériences de rapatriement soutenues par le HCR illustrent l'importance de ces protections.

Un quatrième point à évoquer serait lié au volet répressif et sécuritaire. Il est légitime que l'État recense et, le cas échéant, poursuive des individus impliqués dans des crimes de sang ou prises d'otages. Mais pour éviter une logique de vengeance qui bloquerait toute réconciliation, Rabat devrait conjuguer justice et instruments de vérité-réconciliation, mécanismes institutionnels qui existent dans d'autres transitions et qui garantissent à la fois réparation et stabilité. Je pense qu'en définitive, la gestion du retour ne pourra pas être traitée comme un simple mouvement de population : c'est une opération politique, juridique, humanitaire et symbolique simultanée. Elle exige un cadre international de supervision (ONU/HCR), la coopération d'Alger, des procédures d'identification transparentes, des garanties sociales concrètes et une politique de justice transitionnelle pour traiter les cas litigieux. Si ces conditions sont réunies, la « question des séquestrés » peut se transformer en opportunité de régénération sociale et de consolidation de la souveraineté marocaine sur ses provinces du Sud. ●

Spécial SAHARA

La Marche Verte

Un défi exceptionnel pour célébrer les 50 ans de la Marche Verte



À l'occasion du 50e anniversaire de la Marche Verte, un défi hors du commun va prendre vie dans la lagune de Dakhla. Trois nageurs passionnés, Dino Sebti, Sébastien Deflandre et Nadia Ben Bahtane, s'apprêtent à repousser leurs limites pour rendre hommage à cet événement historique à travers une aventure inédite : « La Nage Verte ».



Il y a 2 ans déjà, à l'occasion du 48e anniversaire de la Marche Verte, le trio s'était illustré en traversant à la nage et en une seule journée, les 25 kilomètres de la lagune de Dakhla. Une première réussite qui a fait germer l'idée d'un nouveau défi, plus audacieux encore.

Un défi inédit : 100 km autour de la lagune de Dakhla

Du 3 au 6 novembre 2025, ils tenteront de réaliser un exploit jamais accompli : parcourir 100 kilomètres, soit le tour complet de la lagune de Dakhla, en seulement quatre jours, si la météo le permet. Face au vent, aux vagues et aux courants imprévisibles, ils devront compter sur leur préparation, leur endurance et leur esprit d'équipe. Pas d'athlètes professionnels ici, mais trois amoureux de la natation en eau libre, unis par une même passion et un profond attachement à leur pays.

Un hommage à la persévérance et à l'esprit marocain

« La Nage Verte » est bien plus qu'un exploit sportif : c'est un symbole d'engagement, de résilience et d'unité. Chaque coup de bras rendra hommage à la détermination et à la foi du peuple marocain, incarnées il y a 50 ans par les marcheurs de la Marche Verte. Rien n'est gagné d'avance, c'est un combat contre les éléments, un défi contre soi-même, pour le Maroc.

Rendez-vous à Dakhla le 6 novembre 2025

Le public et les passionnés de sport sont invités à suivre cette aventure et à célébrer leur arrivée le 6 novembre, jour symbolique de la Marche Verte. ●

La Nage Verte : quand le sport honore l'histoire.

TEASER Version HQ (from ProRes HQ)

<https://vimeo.com/1132243029/350828b564>

50e anniversaire de la Marche Verte

Le Groupe Barid Al-Maghrib fait une émission spéciale

À l'occasion du 50e anniversaire de la Marche Verte, le Groupe Barid Al-Maghrib célèbre cette épopée nationale à travers l'émission spéciale d'un bloc-feuillet et d'un timbre-poste commémoratifs, ainsi que l'organisation d'une exposition philatélique placée sous le thème : « La Marche Verte: Mémoire et développement à travers les timbres-poste ».

L'émission philatélique « 50e anniversaire de la Marche Verte » a été dévoilée ce mardi 4 novembre 2025 au Musée Barid Al-Maghrib à Rabat, par M. Amin Benjelloun Touimi, Directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib, en présence de plusieurs invités et passionnés de philatélie.

Conçue selon une technique d'impression alliant gaufrage et dorure à chaud, cette émission illustre à la fois la mémoire nationale, la vision royale et les ambitions de développement du Royaume. L'émission représente Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, lors d'une visite

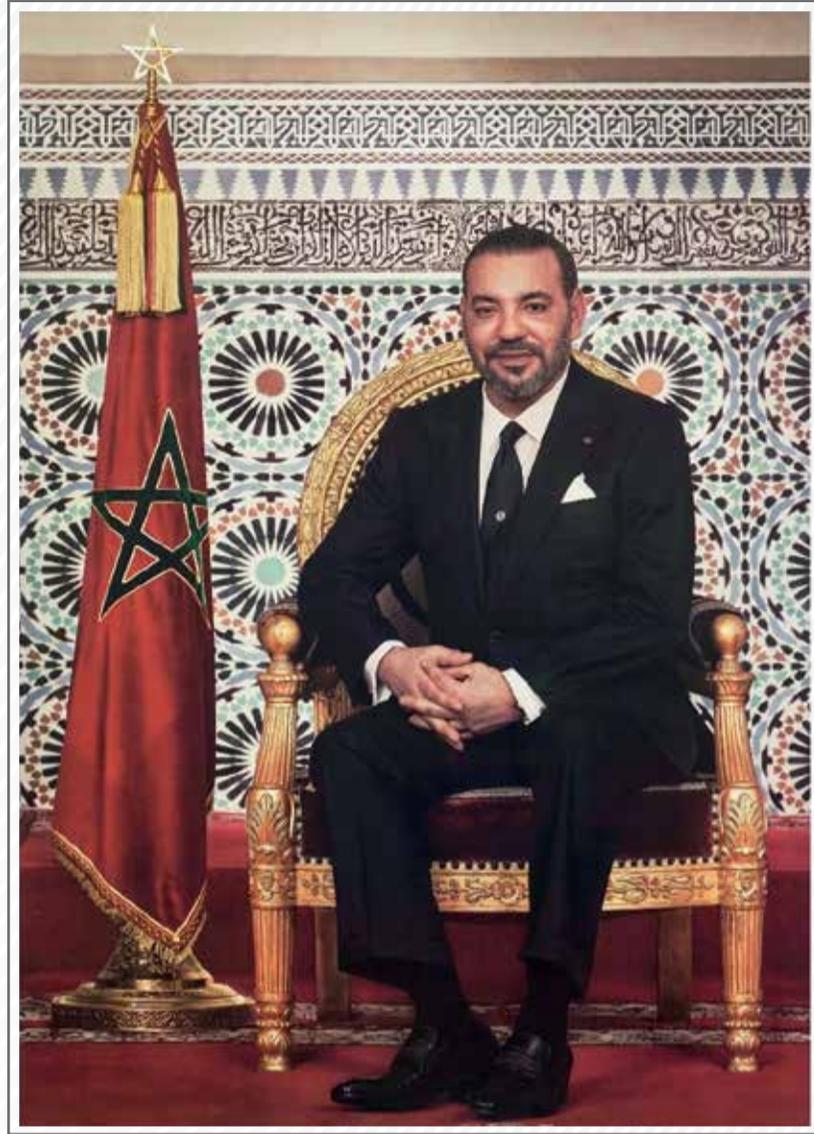


Amin Benjelloun Touimi, Directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib.



dans les provinces du Sud, symbole de l'élan d'intégration territoriale et de continuité historique. Elle met également en avant des projets structurants tels que la station éolienne de Tarfaya et le complexe solaire Noor Laâyoune, témoignant du développement durable de ces régions, ainsi que des marcheurs brandissant fièrement le Saint Coran, le drapeau national et la photo de feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme. Le chiffre 50 et la carte du Royaume complètent cette composition, soulignant l'unité territoriale et la portée historique de la commémoration.

À cette occasion, Barid Al-Maghrib organise également une exposition philatélique sous le même thème, présentant une collection de timbres retraçant les grandes étapes de la Marche Verte, ainsi que les chantiers de développement qu'ont connus les provinces du Sud au fil des décennies. ●



A L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU 50^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ VERTE

Le Président Directeur Général du Groupe AKDITAL, Dr Rochdi Talib et l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise ont l'insigne honneur de présenter à

**SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE.**

Leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à
**Son Altesse Royale Le Prince Héritier Moulay El Hassan
À Son Altesse Royale Le Prince Moulay Rachid
et à toute la Famille Royale.**

**Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité
et de leur attachement au Glorieux Trône Alaouite.**

أكديتال
عناية و علاج



AKDITAL

Des soins et des liens

Investissements dans les Provinces du Sud

Une vision royale à haute portée stratégique

Au-delà des chiffres, le Sud marocain devient une nouvelle frontière géopolitique dans la recomposition des routes atlantiques.

Abdelghani YOUMNI *

En 2025, le Nouveau Modèle de Développement des Provinces du Sud atteint un tournant décisif. Annoncé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à Laâyoune le 6 novembre 2015, ce programme doté d'un budget initial de 77 milliards de dirhams, porté ensuite à 81 milliards puis à 87,5 milliards, a permis la concrétisation de plus de 700 projets structurants et inscrit durablement ces territoires dans la dynamique nationale de croissance.

Entre 2016 et 2024, le taux de réalisation global dépasse 80 %. Sur les 87 milliards mobilisés, plus de 200 projets sont achevés et près de 300 sont en cours. Ces investissements



*Abdelghani YOUMNI **

ont redessiné les équilibres du Sud, qui couvre plus de la moitié de la superficie du Royaume et repositionne Agadir comme nouveau centre géographique et logistique du pays, à mi-chemin entre Tanger et Dakhla. Les provinces du Sud concentrent désormais près de 20 % des nouveaux flux d'exportations énergétiques et halieutiques du Maroc. L'effort infrastructurel reflète la mesure de cette ambition. Pas moins de

milliards de dirhams y sont consacrés, dont 8,5 pour la voie express Tiznit-Dakhla longue de 1 000 kilomètres et 7,5 milliards pour le port de Dakhla Atlantique, futur pilier du commerce avec l'Afrique de l'Ouest. À Foum El Oued, une technopole de 2 milliards de dirhams fait émerger un pôle de compétences inspiré du modèle de Benguéir.

Dans cette dynamique de développement, le secteur énergétique joue un rôle d'accélérateur majeur. Plus de 7 milliards de dirhams ont été investis dans les parcs éoliens d'Aftissat, Laâyoune, Akhfennir et Tarfaya, auxquels s'ajoutent les centrales solaires du programme Noor Atlas. Ces projets couvrent 20 % de la production éolienne nationale et renforcent l'indépendance énergétique du Royaume.

Le Maroc s'affirme comme une économie maritime en devenir. Une étude internationale publiée en 2021 dans la revue Sustainability montre qu'une hausse de 10 % du trafic portuaire ou des investissements maritimes peut stimuler jusqu'à 1,6 % la croissance du PIB par habitant. Ce constat illustre le pari marocain. Avec 3 500 kilomètres de côtes ouvrant à la fois sur l'Atlantique et la Méditerranée, le Royaume dispose d'un avantage comparatif unique en Afrique. Le port de Dakhla Atlantique s'inscrit dans cette logique de création de valeur logistique et d'ouverture commerciale, prolongeant l'élan de Tanger Med et annonçant un nouvel équilibre entre les façades nord et sud du pays.

Les retombées économiques sont visibles. Le PIB par habitant atteint environ 5 230 dollars à Dakhla, 2 744 à Laâyoune et 2 514 à Guelmim. Le taux de chômage est passé de 21 % à 15,5 % et le taux d'activité atteint 46 %, proche de la moyenne natio-



Un projet structurant pour un engagement panafricain et mondial fort.

nale. Plus de 10 000 emplois directs ont été créés, et le double en emplois indirects.

Le secteur privé n'est pas en reste, qui poursuit son effort avec 59 projets accompagnés par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, totalisant 5 milliards d'investissement dans les services, le commerce et l'éducation. La France, les États-Unis et les institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement soutiennent des initiatives représentant près de 20 milliards de dirhams entre 2023 et 2025.

Au-delà des chiffres, le Sud marocain devient une nouvelle frontière géopolitique dans la recomposition des routes atlantiques. Dakhla, point d'ancrage du corridor Lagos-Lisbonne, incarne la naissance d'un axe logistique africain majeur. Le gazoduc Nigeria-Maroc dessine un triangle énergétique reliant le Golfe de Guinée, le détroit de Gibraltar et l'Europe du Sud. Par cette diplomatie des infrastructures, le Maroc ne se contente plus d'aménager son territoire, il redéfinit les équilibres économiques de l'Atlantique et

s'impose comme l'un des pivots de la nouvelle géographie africaine de la croissance.

Le port de Dakhla Atlantique associé au gazoduc Nigeria-Maroc long de 5 600 kilomètres et reliant 11 pays fera de la façade atlantique du Royaume un corridor stratégique entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques. Ces deux projets devraient générer plus de 50 000 emplois pendant les phases de construction et environ 7000 emplois permanents, contribuant à l'émergence d'une nouvelle dynamique urbaine dans une région où la densité demeure faible.

Le Maroc a investi massivement pour transformer son territoire saharien en nouvelle frontière économique. Ces provinces représentent aujourd'hui près de 8 % du PIB national et 20 % de la dynamique des exportations et de la croissance. Cette trajectoire confirme la portée géopolitique d'une vision royale qui fait du Royaume un pont stratégique entre l'Europe et l'Afrique. ●

* *Économiste et spécialiste des politiques publiques*

SM Mohammed VI et l'initiative de l'atlantique

Contours et perspectives d'un projet intégrateur de l'Afrique de l'Ouest

Dr Alphonse Zozime *

A-Le contexte et les contours

L'Initiative de l'Atlantique, se déclinant en une vision stratégique royale, s'inscrit dans un contexte marqué par la mise en place d'une diplomatie d'écoute et d'action sous l'impulsion éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. Le Royaume du Maroc, dont l'avis compte auprès des grandes puissances, au-delà de la défense de ses intérêts vitaux, est défenseur des intérêts des pays en développement dans un monde en pleine mutation. Désormais, le grand défi du Royaume consiste en la conciliation de la défense de ces intérêts, la préservation de la paix, du bon voisinage, de la coopération et de la poursuite de l'action en faveur de la complémentarité régionale, tout en veillant à qualifier les ressources humaines et à mettre à niveau les mécanismes nécessaires. Autant dire que le Roi Mohammed VI a déployé une stratégie subtile qui appelait à des réajustements, entre aspirations humanistes et quête morale d'un ordre plus juste.



Dr Alphonse Zozime *

La mise en place de cette vision est tributaire de l'efficacité de la diplomatie, et donc des diplomates. Car, il leur est désormais exigé des compétences professionnelles et des qualités psychologiques exceptionnelles.

Pour concrétiser cette vision pragmatique, le Maroc a mis sur pied une stratégie fondée sur la diversification de ses instruments de conquête des différents marchés africains.

Ces instruments constituent un puissant outil d'influence à l'échelle continentale; ce qui a permis au Maroc de consolider ses acquis à l'extérieur de ses frontières. Il s'agit, outre les groupes d'impulsion économique (GIE) mis en place dans chaque pays avec lequel le Maroc a conclu un partenariat, de : Maroc-Export ; réseau d'ambassades ; l'aide au développement ; l'accueil d'étudiants africains dans les grandes écoles marocaines ; un partenariat assuré par l'Agence marocaine de coopéra-



tion internationale (AMCI); la Fondation Mohammed VI pour le développement durable, le Gazoduc Nigeria-Maroc, projet estimé à 25 milliards de dollars, destiné à transporter le gaz nigérian vers l'Europe à travers l'Afrique de l'Ouest, etc.

C'est dans cette perspective et dans le cadre de la consolidation de sa vision qu'est née l'Initiative de l'Atlantique.

C'est donc l'émanation d'une vision royale, récente, suscitant un intérêt général pour les pays à accès ou non aux côtes atlantiques. En effet, dans son discours du 6 novembre 2023, à l'occasion du 48e anniversaire de la Marche Verte, le Roi Mohammed VI s'était dit très soucieux de la consolidation de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité partagée au niveau des 23 Etats africains atlantiques et à favoriser l'accès des États du Sahel à l'Océan Atlantique. C'est pourquoi, il laissait entendre que : « si, par sa façade méditerranéenne, le Maroc est solidement arrimé à l'Europe, son versant atlantique lui ouvre, quant à lui, un accès complet sur l'Afrique et une fenêtre sur l'espace américain ».

B- La portée stratégique et intégratrice de l'Initiative de l'Atlantique

Pendant longtemps, le versant africain de l'Atlantique, notamment les pays d'Afrique de l'Ouest, a été réduit au golfe de Guinée, suivant les enjeux économiques et sécuritaires. Jadis oubliée dans l'appropriation scientifique des relations internationales et dans la coopération Sud-Sud, la façade atlantique de l'Afrique est de plus en plus considérée comme un espace géopolitique en construction. Pourtant, les 23 Etats riverains de l'Atlantique représentent 46% de la population africaine, concentrent 55% du PIB africain, réalisent 57% du

commerce continental et recèlent d'énormes ressources naturelles (24 milliards de barils de pétrole de réserves prouvées au large du golfe de Guinée, soit à lui seul, 4,5 % des réserves mondiales).

L'océan Atlantique, les côtes Atlantique et l'Afrique Atlantique dans leur ensemble constituent un espace aux multiples enjeux stratégiques. Cela se justifie par la frilosité et la préciosité des espaces maritimes de l'Afrique Atlantique, exposés à de multiples défis communs : la crise du modèle du développement humain; le règlement des différends territoriaux et maritimes; la montée en puissance de la menace asymétrique (piraterie, terrorisme, banditisme); la réappropriation de l'espace maritime, à travers une politique maritime structurante. Au demeurant, l'approche opératoire de l'Initiative de l'Atlantique en Afrique de l'Ouest est/ou sera aisée par l'identification et la mise en relief de cinq piliers: le levier de l'appropriation du projet par tous les pays africains riverains de l'Atlantique; le levier de la mutualisation des moyens et des ressources maritimes dont disposent ces pays; le levier de l'inclusion des pays du Sahel via leur désenclavement ; le levier de l'articulation qui vise l'arrimage de l'édifice de l'Afrique atlantique avec les autres initiatives adoptées au niveau continental et, enfin, le levier de l'opérationnalisation par la transformation de l'ambition africaine atlantique en des projets structurants et concrets. ●

** PhD en Histoire des relations internationales (Polémologie et irénologie africaines)
Enseignant à l'Université de Yaoundé I
Responsable du Comité Scientifique de NejMaroc (Centre marocain de recherche sur la globalisation)
Auteur de l'ouvrage intitulé Le Sahara marocain : contours polémologiques et perspectives irénologiques.*

**BANQUE
POPULAIRE**
GRANDIR ENSEMBLE



**LA BANQUE POPULAIRE
AU SERVICE
D'UN MAROC UNI,
TOURNÉ VERS L'AVENIR**



SUIVEZ-NOUS